

## Modification des statuts d'une association de parents d'élèves

## Par peps710, le 21/09/2016 à 20:46

Bonjour. Je suis actuellement Président de l'association des parents d'élèves de ma commune. Je suis sur le point de déménager sur une commune voisine et mes enfants sont déjà scolarisés là bas. Personne ne souhaite la place de président dans les parents d'élèves. Je pense modifier les statuts pour rendre éligible une personne non parent d'élèves afin de pouvoir me représenter. Juridiquement est il possible de le faire et si oui peut on ajouter une clause pour rendre cette modification valable pour une année non reconductible. Merci pour vos réponses.

Par chaber, le 22/09/2016 à 08:12

bonjour

Si rien n'est prévu dans les statuts pour apporter une modification, il faut provoquer une AG ou une AGE